

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Du 08 avril 2022**

Le huit avril deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire.

**Étaient présents :** BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann.

**Était absente excusée :** BENION Annie (pouvoir à BERNARD Marie-Hélène).

**Était absente :** ALMIN Sandrine.

**Secrétaire de séance :** GAUTHO Rachelle

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

## **Vote des taux d'imposition**

Madame la Maire annonce qu'il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, elle propose de maintenir les taux appliqués en 2021 soit :

- Taxe d'habitation :
  - On ne la vote plus, elle est remplacée par la perception de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.
- Taxe foncière bâti :
  - Taux 2021 : 37,47 %
  - Taux proposé 2022 : 37,47 %
  - Base prévisionnelle 2022 : 90 000 €
  - Produit attendu 2022 sans augmentation : 33 723 €
- Taxe foncière non-bâti :
  - Taux 2021 : 71,60 %
  - Base prévisionnelle 2022 : 33 700 €
  - Produit attendu 2022 sans augmentation : 24 129 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2021, soit taux de taxe foncière bâti : 37,47 % et taux de taxe foncière non-bâti : 71,60 %.

## **Budget primitif 2022**

Madame la Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal.

La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 165 515 € et présente en *dépenses* :

- 54 105,00 € de charges à caractère général
- 52 700,00 € de charges de gestion courantes
- 39 280,00 € de charges de personnel
- 3 500,00 € d'intérêts d'emprunts

et en *recettes*

- 80 200,00 € d'impôts et taxes
- 68 485,00 € de dotations, subventions et participations
- 14 630,00 € d'autres produits de gestion courante
- 2 200,00 € de produits des services du domaine et des ventes

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 15 930,00 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 124 046,14 € présentent en *dépenses* :

- 66 046,14 € d'opérations financières dont 54 739,68 € de remboursement d'emprunt, 500,00 € de cautions, 10 806,46 € de déficit d'investissement

- 32 500,00 € de voirie (chemin de Pempoul Helles, arasement des bords de route et programme d'enrobés) ;
- 11 000,00 € pour l'abattage des arbres de la motte féodale.
- 10 200,00 € pour les travaux d'amélioration énergétique et l'électricité de la salle des associations, dont 8 200,00 € pour les travaux et 2 000,00 € pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier ;
- 2 600,00 € pour l'acquisition de matériel de cuisine et de panneaux de signalisation ;
- 1 700,00 € pour l'aménagement de placards à la mairie ;

et pour les *recettes*

- 21 448,00 € de subventions (pour les travaux à la salle des associations) ;
- 102 598,14 € d'opérations financières dont 38 500,00 € de FCTVA, 47 668,14 € d'excédents de fonctionnement de 2021, 500 € de cautionnements et 15 930,00 € de virement de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de budget primitif pour l'année 2022.

### **Location de la salle polyvalente**

Madame la Maire expose que la mairie a été sollicitée pour la mise à disposition de la petite cuisine de la salle polyvalente dans le cadre d'une exploitation à usage commercial. Il conviendrait donc de définir les conditions de location notamment du point de vue tarifaire.

Monsieur Erwoann BECEL, conseiller municipal, déclare pouvoir être considéré intéressé au vote et se retire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la location de la petite cuisine de la salle polyvalente si la salle n'est pas utilisée le même jour ; précise que cette location sera facturée au tarif de 20 € et que cette décision est applicable dès ce jour.

A l'issue du vote, Monsieur Erwoann BECEL réintègre la salle.

### **Formation premiers secours**

Madame la Maire annonce qu'elle a été sollicitée par un groupe de parents de la commune pour la mise à disposition d'une salle pour qu'une formation aux premiers secours à destination notamment des jeunes de la commune y soit dispensée. Elle propose que la commune prenne en charge le règlement de cette formation dans des conditions à définir et que la salle des associations soit mise à disposition gracieuse. Cette formation PSC1 doit se tenir le samedi 23 avril 2022 de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Elle sera dispensée par l'Union Départementale des Premiers Secours qui peut former 10 personnes par session. La formation peut donc être complétée par des adultes s'il reste de la place. Une attestation reconnue par les services de l'Etat sera délivrée à la fin de la session. Le Conseil Municipal est donc sollicité afin d'émettre un avis sur la mise à disposition gratuite de la salle des associations pour cette formation, sur la prise en charge par la commune du coût de cette formation et de définir le cas échéant, les modalités de prise en charge par la commune et d'éventuelle refacturation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité de la mise à disposition de la salle des associations pour la formation ; décide du règlement de l'intégralité des frais de formation (52 € par participant) ; décide de la prise en charge de la formation pour les jeunes de la commune ; précise les modalités de cette prise en charge : avoir entre 10 et 20 ans, être habitant de la commune de PEUMERIT-QUINTIN, avoir l'autorisation des parents, retourner un bon d'inscription en mairie avant le 15 avril ; précise que si des personnes âgées de plus de 20 ans s'inscrivent, elles devront rembourser la somme de 52 € par participant à la commune de PEUMERIT-QUINTIN par établissement d'un titre exécutoire à la trésorerie de ROSTRENEN ; précise que dans ce cas, le retour du bon d'inscription en mairie vaut acceptation de cette condition.

### **Attribution du marché de fournitures de panneaux de signalisation**

Madame la Maire annonce que suite à la décision de limiter l'usage des véhicules de plus de 3,5 T de la voie communale n°10 dite de Pempoul Heles à Keranquere et de la voie communale n°16 dite de Ty Nevez, il est nécessaire d'acquérir les panneaux de signalisation adéquats.

Six entreprises ont été consultées, avec les retours d'offres suivantes :

Entreprise :	Devis		Panneau	
	Montant HT	Montant TTC	Diamètre	Matière
SELF SIGNAL	472,80 €	567,36 €	650	alu classe 2
ISOSIGN	621,90 €	746,28 €	650	alu classe 2
DIRECT SIGNALETIQUE	874,94 €	1 049,93 €	450	alu classe 1
SIGNALS	1 077,60 €	1 293,12 €	450	alu rétro
VIRAGES	1 386,00 €	1 663,20 €	850	alu classe 2
PANOSTOCK	pas de réponse			

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise Self Signal pour un montant total de 472,80 € HT (567,36 € TTC) ; autorise Madame la Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

## Questions diverses

- Madame la Maire annonce que la commission d'aménagement du Bourg propose l'organisation d'une réunion publique afin de concerter la population et recueillir les idées du pour le projet d'aménagement du jardin de l'ancien presbytère. Cette réunion est prévue le samedi 14 mai à 17h30 à la salle polyvalente.
- Madame la Maire annonce qu'elle aimerait qu'une date soit fixée pour l'organisation des travaux de la salle des associations afin de présenter le local aux habitants et aux partenaires financiers, notamment le Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui a financé le projet pour partie dans le cadre de son plan de relance. Après échanges, les Conseillers Municipaux arrêtent la date du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 19 heures. La cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité ouvert à tous en fonction des dispositions sanitaires qui s'appliqueront.
- Madame la Maire annonce que la Conseillère Numérique de la CCKB viendra animer deux ateliers à la mairie. Chaque atelier durera 3 heures et est ouvert à tous les habitants de la CCKB. Le premier se tiendra le 10 mai 2022 et aura pour sujet la découverte de l'ordinateur ; le second se déroulera le 31 mai 2022 sur le thème de la gestion de la boîte courriel.
- Madame la Maire annonce que les travaux d'aménagement du point de collecte de Goas Ar Hant sont démarrés. Monsieur René LERAY, Conseiller Municipal, et Monsieur Jean LE MAGOUROU, premier adjoint, en charge des travaux, ont débroussaillé la zone et se chargent des travaux préparatoires à la création d'une dalle béton. La CCKB fournira le treillis métallique et le béton. Madame la Maire prendra contact avec M. TITECA du service déchets de la CCKB afin de convenir des conditions de livraison.
- Madame la Maire fait un rappel des horaires de présence des élus pour les élections présidentielles ainsi que des dispositions règlementaires concernant la tenue du bureau. Elle précise également les nouvelles dispositions règlementant le vote par procuration.
- Madame Rachelle GAUTHO, Conseillère Municipale, demande un retour sur la réunion d'élus qui s'est déroulée le 24 mars au cours de laquelle devait être abordé le projet de jardin du presbytère. Madame la Maire précise que lors de cette réunion, les élus présents ont visité les lieux. L'accent a été mis sur le boulo-drome en mauvais état et dont l'usage et l'aménagement seraient à repenser, l'entrée du parking qui serait également à réaménager, l'espace vert qui pourrait être mis en valeur et la proximité des logements communaux pour lesquels il serait intéressant de proposer une remise ou abri pour chaque logement. L'espace public disponible derrière la salle polyvalente a également été visité. Madame la Maire précise que les habitants et utilisateurs seront invités à formuler leurs idées et propositions pour les aménagements envisageables lors de la réunion publique du 17 mai. Dans tous les cas, ces idées seront réunies, mais seul le conseil municipal sera décisionnaire final sur les propositions retenues car la commune doit aussi compter avec ses possibilités budgétaires.

- Monsieur Jean LE MAGOUROU, premier adjoint au Maire, en charge de la voirie, annonce que des travaux complémentaires de 1 700 € ont été commandés auprès de l'entreprise GUEGAN TP pour compléter l'empierrement de certaines parties du chemin de Pempoul Heles. Ces travaux ont été validés par la commission voirie. Il annonce avoir également fait une commande de sable et gravillon pour boucher les trous des voies communales. Monsieur René LERAY, Conseiller Municipal, a bénévolement rebouché certains trous et gratté l'herbe au milieu de certaines voies. En réalisant ces travaux, il a fait remarquer que la route de Keranquééré est gondolée par la racine des sapins. Il serait nécessaire d'intervenir rapidement avant que des travaux plus importants soient nécessaires.
- Monsieur Pierrick PUSTOC'H, deuxième adjoint au Maire, en charge des espaces verts et naturels annonce que la commission a convié les habitants intéressés à un chantier d'entretien des chemins du secteur Kerroux et Kermarc le lendemain. Le rendez-vous est donné à 14 heures au Bourg, muni du matériel que chacun pourra mettre à disposition.
- Madame la Maire annonce que le mobilier retiré de la salle des associations pendant la durée des travaux est stocké dans le stockage de la salle polyvalente qu'il encombre. Il serait nécessaire de trier et nettoyer ce mobilier avant de le réintégrer dans la salle rénovée.
- Madame la Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal elle avait évoqué un souci de positionnement de la future ligne de fibre optique par Megalis sur la route de Kermarc à Pempoul Heles. En bordure de la route goudronnée, une partie des poteaux est déplacée du côté le moins boisé et au niveau du chemin, la ligne sera enterrée afin de garantir le passage des engins.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra mercredi 04 mai 2022 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

*Compte-rendu affiché en mairie de  
PEUMERIT-QUINTIN,  
le 11 avril 2022.*

La Maire,  
Marie-Hélène BERNARD

